Chronique

AU-DESSUS DES PLAINES DU NORD

Il était à peu près huit heures et demie du matin. L'auto roulait dans la rue d'Aubervilliers, qui est interminable, tortueuse et déserte. Paris était passé, par cette aube d'hiver, dans le domaine du vent du nord. Le ciel était voilé de ce gris mince, mobile et blond, qui tend à s'éclaircir et qui semble secrètement chargé de myosotis.

Après le temps perdu selon l'usage, nous montâmes à bord de l'avion qui va vers le nord. Paul Morand a raison et les temps héroïques sont bien finis, où le voyageur se croyait un peu aviateur. Alors on était pour quelques heures le compagnon du pilote. On échangeait quelques impressions sur le beau temps. Pendant la route, il griffonnait sur un bout de papier le nom d'une ville qui allait sortir des brumes de l'horizon: Nuremberg, Prague, Valence, Gibraltar. Un jour, au-dessus de la Bohême, seul dans la carlingue, je me sentis violemment secoué. Le pilote, penché, désignait du doigt le sol. Je vis un magnifique château au milieu des forêts. J'étais conduit par un aviateur amoureux qui me montrait le palais de ses amours et qui leur signalait notre présence par des cabrioles. C'était le bon temps. Aujourd'hui nous sommes huit passagers calés dans leurs fauteuils. Le pilote à carapace de cuir passe parmi nous comme un monstre étranger. La plupart d'entre nous dorment. Quelques-uns lisent des romans. Nous sommes deux seulement à avoir des cartes, et à prendre intérêt à la terre et au ciel.

S'il faut l'avouer, le début n'est pas très encourageant. En quittant le Bourget, nous apercevons au-dessous de nous la route de Flandre, la route évoquée dans *Grandeur et servitude militaires*, et que nous allons suivre. L'embranchement de Gonesse se reconnaît aisément. Mais presque aussitôt nous nous élevons au-dessus d'un mince plafond de nuages — un lit de coton moutonnant et frisé, parcé de trous que bouche à peine une incertaine vapeur. Par ces trous, nous apercevons le plan-relief de la terre : l'apparition en profondeur d'un terrain vert sale, des fragments de rectangle bruns, ou, couvrant d'une teinte uniforme le champ étroit laissé à la vue, la moisissure sombre des bois. Nous devinons, par des éclaircies, la forêt de Chantilly, étoilée de routes jaune clair. Puis ces trappes qui laissaient voir le sol se referment, et nous ne connaissons plus que cette plaine fantastique de nuages, au-dessus de laquelle nous volons. Un ciel africain nous enveloppe, blanc de lumière à la base, et qui s'élève dans un bleu fantastique.

Peu à peu, ce plancher d'ouate, au-dessus duquel nous glissons, devient plus épais et plus stable. C'est maintenant un sol homogène, tourmenté, rond et escarpé à la fois, creusé de vallées en coup de sabre, mais qui ne laissent pas voir la terre. Quel temps fait-il en bas? Un jour gris et bouché. Il nous a suffi de crever le toit pour baigner dans cette sérénité azurée et dorée. Cependant la terre reparaît. Une grande rivière, verte comme un serpent, et dont nous suivons le cours, déroule son ruban nu. Il est aisé de reconnaître l'Oise. Un train file, et semble s'ouvrir un chemin, en laissant derrière lui de blanches explosions de fumée. Puis les nuages se referment encore. Nous volons à 900 mètres. L'aiguille des vitesses tremble sur son cadran et oscille de 150 kilomètres à 170.

Je ne saurais dire en quel lieu précis ce plafond de nuages, qui dormait sur l'Ile-de-France, avait sa frontière. Quelque part dans le Vermandois, le paysage a paru hors de ce parapluie de coton blanc. La boucle d'une voie ferrée s'est dessinée sur la droite. C'était, je pense, celle d'Epéhy. Puis une rivière à grands méandres est sortie de dessous l'avion. C'est l'Escaut. Nous traversons une ville. C'est Cambrai. Dans une grosse agglomération, nous reconnaissons des buttes coniques, grises, pareilles à des toits de huttes sauvages. Ce sont les crassiers de Denain. Une forêt leur succède. La Scarpe, que nous traversons, revient par un détour baigner une ville opposée au soleil et au centre de laquelle s'élève un grand clocher : c'est Saint-Amand.

A des lambeaux boisés, jetés sur la terre comme des peaux de bêtes, nous reconnaissons les collines de Renaix. Le pays a changé. Nous dominons maintenant une plaine très verte. Les maisons, que nous avons vues jusqu'ici agglomérées en villages, s'éparpillent. Les chemins de fer qu'on coupe, l'Escaut qu'on suit permettent de faire le point. Cette grande ville à notre gauche est Gand. Aussitôt après, le pays change de nouveau. C'est encore une plaine absolument plate et découpée en rectangles. Mais chacun de ces rectangles a une ceinture d'arbres. Il me souvient d'avoir parcouru autrefois cette province de prairies coupées de mille rideaux : c'est le pays de Waës. Vu d'en haut, son compartimentage perd sa grâce. Chaque case du damier apparaît cernée d'un gros trait noir, qui est une ligne de peupliers.

Nous devons être aux frontières de la Hollande, et le spectacle change encore. Le temps est devenu radieux. Des flaques bleues dessinent une sorte de cours incertain. De minces canaux s'allongent sur l'étendue horizontale. Au loin, de grandes plaques d'un blanc jaunâtre, hérissées d'arbres nus, se dessinent. Du sable? Du sel? Tout cela est bien improbable. Levant les yeux du traité de droit international Je dis mes doutes à mon voisin, un Hollandais. qu'il est en train de lire, il rit et me répond : c'est la neige.

Elle saupoudre une terre nue, cultivée, et s'arrête vers le nord à un paysage amphibie. De vastes bras d'eau sont séparés par des étendues de sable ridé de ripplemarks, à demi mouillé et à demi sec. C'est, à une échelle immense, ce qu'on voit sur une plage, si une rigole laissée par le flux débouche dans la mer. Là aussi, il se fait des atterrissements de sable, gris et jaunes, plus clairs quand ils émergent, mous et comme trempés, effilés dans le sens du courant, et séparés par des chenaux d'eau vive. La nature se joue de nos proportions. Elle a refait ici le même jeu, avec des chenaux où passent des flottes, et avec des bancs de sable qui portent des villes. Ces villes perdues aux confins de la terre et de l'océan ont l'air de petites places d'autrefois, elles ont pour contours des polygones réguliers. Berg op Zoom apparaît au fond d'une anse, dans le contre-jour : on voit quelques arbres, des toits rouges, et, avançant sur la mer, un bassin étoilé. Comment l'idée est-elle venue à un homme de guerre de venir mettre le siège devant ces murailles isolées au bout du monde?

Le paysage noyé se déroule. Des étendues de sable flottent dans l'eau comme des méduses. Enfin, voici des bassins pleins de bateaux alignés, et au bout de ce port des maisons dont les pignons sont dentelés aussi régulièrement que le bord d'une tartelette. C'est Rotterdam. Nous faisons là une escale de dix minutes. Nous avons mis pour venir de Paris deux heures et demie environ. Nous gagnons Amsterdam, ou plutôt, au bout d'une prairie herbeuse, un admirable terrain bétonné. Et là nous quittons l'avion français pour l'avion allemand, qui est, je dois le dire, moins confortable et plus rude.

Le terrain autour d'Amsterdam est découpé en longs rectangles si réguliers qu'on croit voler au-dessus d'un plancher. Cependant, après avoir quitté la ville, on tourne à l'est, et on traverse aussitôt le Zuyderzée. Un flot jaune, luisant de remous, meurt sur une rive plate que divise par moments un fleuve argenté. Je dois avouer que, le Zuyderzée franchi et le contact repris avec la terre, le voyage devient terriblement monotone. Le sol est divisé en polygones irréguliers, les uns jaunes, les autres d'un brun violet, le tout à demi couvert de neige, que percent des toits rouges. L'avion avance en chancelant, tombe dans des trous brusques. Au dehors le froid est terrible. Les vitres se voilent lentement; puis des irisations se dessinent. Enfin une croûte de glace, qu'on gratte en vain coupe entièrement la vue. Pendant trois heures nous sommes cahotés dans ce frigidaire. Ce qu'on entrevoit du paysage est éternellement la même plaine, avec les mêmes champs et les mêmes maisons. Enfin l'avion descend, tourne, s'arrête. Les vitres dégèlent en un moment. Nous sommes sur un terrain à perte de vue, qui est celui de Hanovre. Nous mettons pied à terre. Il n'y a plus un souffle d'air, mais il fait un froid de pierre.

Dans une heure et demie nous serons à Berlin. Nous volons plus bas. Le paysage que nous distinguons mieux est maintenant plus varié. Non que le terrain ait changé. Nous sommes toujours sur les avancées de l'énorme glacier quaternaire. Nous dominons l'emplacement des derniers lobes de glace. Ils s'arrêtaient au pied des hauteurs qui étaient tout à l'heure sur notre droite, et qui sont restées invisibles dans une brume dorée. Quand la glace s'est retirée, dans un temps dont l'homme a peut-être été le témoin, le pays est devenu un steppe glacé; puis, le climat s'adoucissant, la forêt a pris possession du sol. Enfin l'homme a coupé la forêt. Mais, en approchant de l'Elbe, nous atteignons la limite de ce défrichement. Et voici qu'au-dessous de nous s'étend, telle qu'elle est née aux premiers âges, la sapinière illimitée, épaisse comme une toison, d'un vert profond et doux.

Il y a quelque chose d'émouvant à voir apparaître, net comme une image, un des grands événements de l'histoire. Tableaux symboliques, qui sont une des révélations du voyage en avion. C'est ainsi qu'en allant de Corfou à Corinthe, le miroitement de la mer d'Actium, achevée par le golfe de Preveza, marque la frontière historique du monde occidental. Il a suffi, pour qu'elle fût visible aux yeux, de s'élever de quelques centaines de mètres. Le recul dans l'espace équivaut à un recul dans le temps. Ici, devant ce front de forêt qui a résisté à l'homme, comment ne pas imaginer toutes ces générations, les Celtes et leurs grands chars de guerre, et après eux les tribus germaniques? Peu à peu, par un effort immense, ils ont nettoyé la terre, qui s'est couverte du tapis blond des moissons. Mais leur effort s'arrête ici. Nous entrons maintenant dans le monde de l'Est, qui n'est pas seulement une autre Allemagne, mais une autre Europe.

La forêt a tenu bon, mais elle porte de larges blessures. L'homme l'a découpée en rectangles, tracés par des routes. Çà et là un morceau coupé à toc et à blanc, selon l'usage du pays, apparaît comme une blessure. Ailleurs l'opération a été plus radicale encore. Autour des villages les arbres ont été déracinés, les souches enlevées et la culture s'étend sur le sol ameubli. Quand on approche de Berlin, les cicatrices deviennent de plus en plus larges.

Tout est si bien gelé et recouvert de neige qu'il est difficile de se reconnaître dans ce dédale noir et blanc où les routes, les canaux, les voies ferrées se ressemblent, où les lacs aux bords tournants ne se reconnaissent qu'à un cerne pâle. Cependant les maisons deviennent plus nombreuses. Chaque ville, vue de l'air, a sa figure propre. Naples est une branche de corail rose, Valence une étoile verte, Marseille un troupeau pressé de maisons où le vieux port découpe un rectangle sombre. Mais Berlin est peut-être, de toutes les cités, celle qui se reconnaîtrait le plus aisément. D'abord, en venant de l'Ouest, des demeures isolées dans des jardins. Puis de longues façades, faites de maisons jointives, et variées par des avant-corps. Ces files de maisons soudées ont toutes les formes : tantôt repliées en rectangle autour d'un vide intérieur, elles serpentent parfois en courbes inattendues. Puis vient une zone vague, des baraquements épars, un stade; et l'on débarque sur le terrain de Tempelhof.

Comme cette figure de la terre, quand on la regarde d'un peu loin, devient intelligible et bien ordonnée! Les détails qui la masquaient s'effacent, et le dessin apparaît. Il n'y a plus ni désordre, ni laideur. La traversée même de la Ruhr n'est pas sans beauté. Ces groupes de hautes cheminées aux fumées blanches, ce système artériel de voies ferrées, ces plaines de wagons, ces usines, ces maisons rapprochées, font une espèce de poème rouge et gris du charbon et du fer. Partout la volonté et la raison se manifestent. Partout les lois ordonnent le paysage. Rien n'est plus beau qu'un grand fleuve apparaissant à l'horizon, comme une lame d'or; et rien n'est plus harmonieux que la courbe compensée de son cours. Pour trouver cette harmonie et cette discipline, il n'est que de regarder les choses d'assez haut.

HENRY BIDOU.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

SÉANCE DU 14 MARS 1932

(APRÈS-MIDI)

Le fonds national de chômage (1931-1932)

M. Fernand Bouisson, président, ouvre la séance à 16 heures. A la demande de *M. Pierre Laval*, ministre du travail, la Chambre ordonne la discussion immédiate du projet de loi, modifié par le Sénat, portant ouverture d'un crédit supplémentaire applicable d'une part aux dépenses du fonds national de chômage (200 millions), d'autre part aux caisses de secours contre le chômage involontaire (1,500,000 francs). Il sera pourvu à ce crédit au moyen des ressources du budget de l'exercice 1931-1932.

M. Marcel Cachin (communiste, Seine) critique ce projet qu'il trouve, naturellement, insuffisant. Le projet de loi est adopté.

La loi de finances

Après une suspension de séance — de 16 h. 25 à 17 heures— nécessitée par la prolongation des délibérations de la commission des finances, la Chambre reprend la discussion des articles de la loi de finances qui avaient été réservés, en même temps que certains chapitres des budgets de dépenses.

La taxe à l'importation

L'article 13 A a principalement pour but de rajuster le tarif de la taxe à l'importation, qui, au lieu du taux unique de 2 0/0 institué par la loi du 4 avril 1926, sera fixé à 6 0/0 pour les produits finis, 4 0/0 pour les produits semi-ouvrés, 2 0/0 pour les matières premières et 1 10 0/0 pour les produits jouissant du tarif inférieur réduit de 0 55 0/0.

M. Alexandre Duval (Union républicaine, Eure) demande la disjonction de ce texte qui ne donne pas satisfaction à la commission d'agriculture.

M. Pierre-Etienne Flandin, ministre des finances, s'y oppose : il ne peut accepter une perte de recettes de 400 millions, qui achèverait de déséquilibrer le budget. *M. Alexandre Duval* insiste; il consent cependant à transformer sa demande de disjonction en demande de renvoi. (Exclamations sur divers bancs.)

Le président. — Cet article a déjà été renvoyé à la commission. Allez-vous demander le renvoi pour tous les articles que la commission vous rapporte ? Croyez-vous que, dans ces conditions, vous pourrez arriver à voter le budget ? (Très bien! Très bien!)

M. Baréty, rapporteur général. — Le budget doit être voté cette nuit, afin que, demain, à la première heure, il puisse être transmis au Sénat. J'insiste auprès de tous nos collègues pour qu'ils réduisent au minimum leurs interventions, renoncent à demander le renvoi ou la disjonction et se prononcent seulement pour ou contre les textes que la commission, après de nouvelles études, leur soumet.

Le président. — Tout le monde vous approuve, mais personne, je le crains, ne vous suivra. (Rires et mouvements divers.)

M. Queuille (radical socialiste, Corrèze) se prononce contre le renvoi, parce qu'une partie des produits de la taxe ira aux départements et aux communes.

A main levée, la Chambre s'oppose au renvoi de l'article.

M. Julien Durand (radical socialiste, Doubs) obtient du ministre des finances l'assurance que la taxe ne sera pas appliquée trop rigoureusement aux livres et périodiques étrangers, aux gemmes et aux tableaux importés. A *M. Georges Bonnefous* (Union républicaine, Seine-et-Oise) qui lui demande d'indiquer l'époque où la taxe à la production sera substituée à la taxe sur le chiffre d'affaires, *le ministre des finances* répond qu'il ne dépend pas de lui que les commissions chargées d'étudier cette question activent leurs travaux, « parce qu'en réalité elles n'ont pas la volonté d'aboutir ».

M. de Ramel (indépendant, Gard) défend un amendement majorant le taux de la taxe à l'importation; il veut, par là, obtenir que la retraite des mineurs soit portée à 6,000 francs. Cet amendement est repoussé à main levée.

A la demande de *M. Ernest Lafont* (socialiste, Hautes-Alpes), d'accord avec le gouvernement, la Chambre supprime le cinquième paragraphe de l'article 13 A, qui réduisait de 2 0/0 à 1 10 0/0 la taxe à l'importation sur les produits agricoles.

L'article 13 A est enfin adopté.

Est également adopté l'article 107 (maximum des obligations à émettre en 1932 par les grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général : 3 milliards 512 millions) après une protestation de *M. Bedouce* (socialiste, Haute-Garonne).

Le personnel des P.T.T.

La Chambre doit examiner maintenant le chapitre 2 du budget des P. T. T. (personnel des services extérieurs), qui, à la demande de MM. Piquemal et Ernest Lafont, socialistes, avait été renvoyé à la commission des finances pour qu'elle se prononçât notamment sur la création de postes de contrôleurs adjoints. La commission ne leur ayant pas donné satisfaction, *M. Ernest Lafont*, rapporteur du budget des P. T. T. demande que le chapitre 2 lui soit renvoyé une seconde fois. *Le rapporteur général* explique que la décision de la commission a été motivée par l'opposition de l'administration des finances. *M. Piquemal* regrette que la commission n'ait pas tenu compte de la volonté de l'Assemblée.

Le ministre des finances. — Le règlement permet-il un second renvoi ?

Le président. — Le règlement ne l'interdit pas, mais si la Chambre renvoie plusieurs fois le même texte à la commission, il n'y a plus d'article 86. (Mouvements divers.)

M. Amidieu du Clos. — La commission est la mandataire de la Chambre, non du gouvernement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. de Monicault (Union républicaine, Ain) combat le renvoi. *M. de Tinguy* (Union républicaine, Vendée), fait d'ailleurs observer que les créations d'emplois ne doivent pas être réalisées par la voie budgétaire. *M. Ernest Lafont* maintient sa demande de renvoi.

M. Germain-Martin (Gauche radicale, Hérault) demande à la Chambre de songer à la défense des finances publiques.

J'ai vécu tout le conflit entre commis des postes et instituteurs, explique-t-il, et c'est ce conflit que vous allez pratiquement ressusciter. (Mouvements divers.) Aussi, en apparence, le vote qu'on vous demande ne comporte pas de dépenses sensibles, mais, demain, les instituteurs viendront demander que la parité, que vous allez rompre, soit rétablie en leur faveur, et il en résultera pour le budget une dépense annuelle de 160 millions.

Par 292 voix contre 247, après pointage, le chapitre 2 est, pour la seconde fois, renvoyé à la commission.

Les grands mutilés

Le rapporteur général soumet à la Chambre des articles 57 B *bis*, 57 B *ter* et 57 B *quater* nouveaux, relatifs aux allocations spéciales supplémentaires aux grands mutilés, rédigés par la commission après examen des propositions du gouvernement. Il espère que ces articles donneront satisfaction aux invalides.

MM. Henry-Haye (aucun groupe, Seine-et-Oise) et *Miellet* (radical socialiste, Belfort) remercient le gouvernement et la commission. Les articles nouveaux sont adoptés.

La péréquation des retraites

A propos des articles 50 A et suivants (péréquation des retraites), *le ministre des finances* prend la parole en ces termes :

La commission a inséré *in extenso* dans la loi de finances le projet de péréquation du gouvernement : c'est assez dire que, sur le fond, il ne saurait y avoir aucun désaccord entre nous.

Mais ceci représente 30 articles à discuter. 32 collègues sont déjà inscrits, 5 amendements ont été déposés, dont plusieurs ne pouvaient être discutés, puisque l'article 102 du règlement rend irrecevables les amendements augmentant les dépenses.

Dans ces conditions, la Chambre ne considérera-t-elle pas qu'il serait d'une meilleure méthode, comme je lui en ai déjà fait et comme je lui en fais encore la proposition, de discuter normalement les textes relatifs aux pensions pendant que le Sénat examinera pour la première fois le budget, et, si elle le juge à propos, d'insérer ce qu'elle aura voté dans la loi de finances quand elle reviendra de l'autre Assemblée ? Pour le moment, je lui propose de disjoindre les articles en question. (Très bien! Très bien!)

Après un bref débat, la proposition du ministre des finances est adoptée, et les articles relatifs à la péréquation sont disjoints.

Les prisonniers de guerre

La Chambre revient au chapitre 15 du budget des pensions (subventions à certaines œuvres militaires; prisonniers de guerre). *M. Desbons* (aucun groupe, Hautes-Pyrénées) voudrait que le crédit de ce chapitre fût augmenté de 15 millions; il demande donc qu'il soit une seconde fois renvoyé à la commission.

Le ministre des finances indique qu'il lui est actuellement impossible d'accorder une somme nouvelle pour les prisonniers de guerre, et que des sommes déjà votées en leur faveur n'ont pu être distribuées. (Mouvements divers.) Il ajoute :

L'amendement de M. Desbons est incompatible avec l'équilibre budgétaire et mettrait la Chambre dans l'obligation de voter des ressources nouvelles.

Parmi les prisonniers de guerre, il y a des gens très intéressants, ceux qui ont subi des mauvais traitements, notamment. Si la situation financière le permettait, j'accorderais volontiers à M. Desbons ce qu'il demande. Si la situation financière s'améliore, je suis persuadé que mon successeur le lui accordera. (Très bien! Très bien! sur divers bancs.)

M. Desbons insiste, et tente d'opposer le ministre des pensions au ministre des finances.

Le ministre des finances. — Pendant la discussion du budget, le gouvernement est représenté par le ministre des finances, et non par le ministre des pensions. (Mouvements divers.) Je dois, d'ailleurs, indiquer que, si la Chambre votait les 15 millions demandés par M. Desbons, chaque intéressé ne recevrait pas 30 francs. La question ne serait donc nullement résolue.

A main levée, la Chambre s'oppose au renvoi. Le chapitre est adopté.

Le fonds national de chômage (1932)

Le chapitre 18 du budget du travail comporte un crédit de 400 millions pour le fonds national de chômage (exercice 1932). *M. Fiancette* (socialiste, Seine) émet le vœu que l'Etat ne fasse pas attendre les subventions qu'il doit verser pour les travaux d'utilité générale entrepris par la ville de Paris en vue de donner de l'ouvrage aux chômeurs.

Le ministre des finances. — J'ai constaté qu'une certaine paralysie des affaires provenait de l'immobilisation de certaines trésoreries privées par suite du retard apporté par certaines collectivités à régler leurs dettes. J'ai donc donné des instructions pour que ces dettes soient mandatées sans délai.

J'ai également prié les services de la comptabilité publique d'étudier le moyen de substituer au régime des payements par mandats un système de payements commerciaux par traites escomptables. (Très bien! Très bien!)

Je ne dis pas que la réforme soit facile, ni qu'elle puisse intervenir très rapidement. Mais vous voyez, par ces quelques observations, que je travaille à rendre une certaine vitesse au courant de la circulation des capitaux. (Très bien! Très bien!)

M. Maupoil (radical socialiste, Saône-et-Loire) insiste auprès du gouvernement pour qu'il hâte au Sénat le vote du projet de loi réglementant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. *Le ministre des finances* lui promet d'agir en ce sens.

Le chapitre 18 est adopté.

Les retraites des ouvriers mineurs

Le chapitre 49 du budget des pensions prévoit un crédit de 96 millions comme contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.

M. Taurines (aucun groupe, Loire) rappelle que la Chambre avait renvoyé ce chapitre à la commission qui paraissait favorable à l'augmentation de la retraite des mineurs, moyennant la création d'une taxe de 2 fr. 50 par tonne sur les charbons étrangers. Après avoir entendu le ministre du travail, la commission est revenue sur sa décision et a rejeté l'amendement. L'orateur proteste, demande à la Chambre de ne pas se déjuger et de renvoyer à nouveau le chapitre.

M. Pierre Laval, ministre du travail, fait la déclaration suivante:

Je vous demande de repousser le renvoi. Pour porter la retraite des mineurs à 6,000 francs il faudrait 170 millions; il en faudrait 130 pour l'élever à 5,700 francs.

La taxe de 2 fr. 50 par tonne de charbon importé, ingénieusement proposée par M. Taurines, rapporterait 50 millions. Etes-vous disposé à imposer aux contribuables une charge supplémentaire de 80 millions, à notre industrie métallurgique une charge de 50 millions? Cinq hauts fourneaux s'éteignent chaque mois, et, déjà, il n'y en a plus que quatre-vingts en activité, sur 130. Le gouvernement va même être obligé d'envisager des mesures de contingentement.

Sans doute la situation des mineurs est-elle fort digne d'intérêt. Mais allez-vous, dans une période de misère économique et de difficultés financières, aggraver encore la situation du pays?

J'ai, pour les mineurs, des sentiments que j'ai maintes fois prouvés. Aujourd'hui, je suis obligé, avec regret, de dire qu'il est impossible de donner satisfaction aux revendications de leurs représentants.

Si je pouvais leur donner l'assurance officielle qu'en tout état de cause la retraite de 5,000 francs soit maintenue, je suis certain que cette parole les rassurerait. Je n'ose pas la prononcer. Comment donc pourrais-je suivre M. Taurines?

J'ai parlé avec franchise, avec simplicité. A la Chambre de voter avec loyauté. (Applaudissements sur divers bancs.)

MM. Evrard (socialiste, Pas-de-Calais), *de Ramel* et *Maupoil* contestent l'argumentation du ministre du travail.

Par 251 voix contre 236, après pointage, la Chambre s'oppose à un nouveau renvoi du chapitre.

La suite du débat est renvoyée à une séance de nuit.

La séance est levée à 19 h. 45.

SÉANCE DE NUIT

Charbons et transports

La discussion reprend à 22 h. 45, sous la présidence de *M. Henry-Paté*. La Chambre s'étant opposée au renvoi du chapitre 49 du budget du travail, la commission des finances maintient son chiffre de 96 millions. *M. Barthe* (socialiste, Hérault) demande au gouvernement d'empêcher les diminutions de salaires des mineurs. *M. Pierre Laval*, ministre du travail, rappelle les mesures qui ont été prises pour protéger la production du charbon français tout en conciliant les divers intérêts en présence.

Le ministre du travail. — Pour éviter la baisse des salaires, le gouvernement ne peut que persévérer dans la politique de protection où il s'est engagé. Mais la France se trouve infériorisée, vis-à-vis de l'étranger, par la générosité même de sa législation sociale.

Je remercie la Chambre d'avoir émis un vote de sagesse. J'ai eu l'occasion de marquer l'inconvénient qui résulterait d'une moindre durée du travail en France, et, à Genève, nous nous sommes efforcés d'amener à vos vues les autres pays.

M. Barthe et ses amis peuvent être assurés que toutes les fois que cela lui sera possible, le gouvernement fera tout son devoir pour protéger le travail des ouvriers français. (Applaudissements.)

Répondant à une question de *M. Ramadier* (socialiste, Aveyron), *le ministre du travail* indique que le crédit de 96 millions permettra à l'Etat de remplir ses obligations à l'égard de la caisse des mineurs, mais qu'il ne peut, en aucun cas, être considéré comme un forfait.

M. Germain-Martin regrette que le contingentement n'ait pas dégagé le carreau des mines du Midi. Il signale le préjudice que cause aux producteurs du Midi et du Centre le faible coût des transports par mer. *Le ministre du travail* reconnaît que l'effondrement des frets a causé une grande perturbation dans notre marché houiller :

Le transport d'une tonne de charbon, explique-t-il, ne coûte pas plus cher de New-York à Marseille que de Saint-Etienne à Marseille.

On reproche au gouvernement de n'avoir pas de politique des chemins de fer : je le regrette, mais vous savez pourquoi. Vous savez qu'il est impossible de faire admettre certaines taxes ou certaines modifications de tarifs.

Cependant que l'automobile pompe presque tout le trafic, les chemins de fer ne se voient plus confier que les transports de charbon ou de gros matériaux. Et, malgré tout, les Chambres ni le pays ne comprennent pas la nécessité de certains sacrifices.

On sait à quelles résistances des réseaux se sont heurtés les tarifs préférentiels. Par deux fois le conseil supérieur des chemins de fer a refusé de les admettre. J'ai dû passer outre et les imposer.

Certes, on peut reprocher au gouvernement de n'avoir pas de politique adaptée aux nécessités; mais alors, il ne faut pas lui refuser systématiquement les mesures que parfois il propose. (Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.)

Finalement, le chapitre 49 du budget du travail est adopté.

Le personnel des P.T.T.

Une fois de plus revient en discussion le chapitre 2 du budget des P. T. T. relatif au personnel des services extérieurs. La commission ayant encore maintenu son texte primitif, et repoussé les amendements socialistes (création de postes de contrôleurs adjoints), *M. Picquemal* proteste, appuyé par *M. Amidieu du Clos* (indépendant, Meurthe-et-Moselle), qui prétend que la dépense envisagée — 80 millions — serait plus que compensée par une série de compressions et de déclassements. Le député de Briey développe si longuement son argumentation qu'il dépasse son temps de parole; *le président* le prie, en vain, de conclure, et, pour faire observer le règlement, suspend la séance. Il est 23 h. 40.

A la reprise de la séance — 23 h. 45 — *M. Amidieu du Clos* demande le renvoi du chapitre, en faveur duquel se prononcent *M. Ernest Lafont*, rapporteur du budget des P. T. T., et *M. Rillart de Verneuil* (Union républicaine, Aisne). *Le ministre des finances* explique les raisons pour lesquelles le gouvernement renouvelle ses réserves précédentes :

Il existe entre certaines catégories de fonctionnaires une interdépendance évidente et en modifiant le statut d'une catégorie nous ouvrons le droit à réclamation pour les autres.

Il en sera ainsi, notamment, si vous acceptez la modification proposée pour les commis des administrations centrales et pour les instituteurs et je ne vois pas comment le Parlement pourra se défendre contre une semblable revendication.

Si j'avais une proposition à vous soumettre, je la ferais sous cette forme. Puisque, en tout état de cause, le crédit ne doit pas être modifié, nous serions prêts à examiner si la mesure est réalisable compte tenu des revendications des autres fonctionnaires. M. le garde des sceaux, qui est chargé du contrôle des administrations publiques, pourrait procéder à cette étude avec les syndicats de fonctionnaires. Si cet examen montre que la formule proposée par les commis des P.T.T. est acceptée par les autres catégories de fonctionnaires, le gouvernement ne fera pas d'objection. Au cas contraire, il aura le devoir d'indiquer à la Chambre les conséquences d'une réforme anodine en apparence et la Chambre statuera en pleine connaissance de cause.

En dépit des instances de M. P.-E. Flandin, le renvoi est ordonné par 282 voix contre 222 après pointage.

Devant ce vote, la commission des finances s'incline. « La Chambre, déclare *M. Baréty*, rapporteur général, a pris sa responsabilité; le Sénat prendra la sienne. »

M. Ernest Lafont. — Nous vous proposons de voter le chapitre 2 avec une réduction de 1,236,000 francs pour neuf mois. Le crédit pour neuf mois serait ainsi ramené de 1,542,258,368 francs à 1,541,021,868 francs. Pour douze mois, il serait de 2,057,928,498 francs.

La proposition de M. Ernest Lafont est adoptée. Ainsi modifié, le chpaitre 2 du budget des P. T. T. est voté.

L'équilibre

Tous les chapitres et articles du budget étant enfin votés, *le rapporteur général* prend la parole en ces termes :

Le rapport n° 5,820 établissait ainsi l'équilibre : recettes 41,104,141,481 francs; dépenses 41,088,563,711 francs; excédent des recettes 15,577,770 francs.

Parmi les augmentations de dépenses que vous avez votées figurent 60 millions pour l'Aéropostale. La commission avait disjoint cette demande pour obtenir des précisions supplémentaires.

Si elle avait voté cette subvention, l'excédent de 15 millions environ, résultant du rapport n° 5,820, aurait fait place à un déficit d'environ 45 millions. Compte non tenu de ces 60 millions, vous avez augmenté la dépense de 38,854,369 francs.

Quant aux recettes, vous les avez diminuées de 30 millions, réduction exactement compensée par un versement de la Caisse des dépôts en considération de ses bénéfices.

L'insuffisance de recettes s'élevait à 75 millions.

Pour la combler, le gouvernement a proposé d'étendre la taxe sur le chiffre d'affaires aux transports de matériel par autos. Nous n'avons pas retenu cette imposition. De même, il ne nous a pas paru possible, pour le moment, d'inscrire les intérêts à verser par diverses banques pour les avances reçues. (Mouvements divers.)

Nous avons envisagé l'arrondissement des droits de timbre, et une réduction complémentaire de 1 0/0 sur les crédits de matériel des budgets de 1932. Mais il nous a paru préférable d'augmenter de 80 millions le prélèvement sur le bénéfice de frappe des monnaies d'argent.

L'équilibre s'établit ainsi :

Les recettes, qui d'après le rapport n° 5,820 s'élevaient à 41,104,541,481 francs atteignent, après les augmentations et les diminutions que vous avez votées, 41,184,541,481 francs. Les dépenses s'élèvent à 41 milliards 119,818,080 francs.

Excédent des recettes sur les dépenses : 4,733,401 francs. (Applaudissements au centre et à droite.)

Au nom du parti radical socialiste, *M. Palmade* rappelle les critiques qui avaient été adressées au projet de budget, déjà en « déficit virtuel ». Il assure qu'après le rejet de la motion Georges

FEUILLETON DU *Temps*
DU 16 MARS 1932

LA MUSIQUE

LES SYMPHONIES DE MOZART

Il y a eu dans les études sur Mozart une espèce d'inondation. Récemment encore, on publiait plusieurs biographies du maître de Salzbourg. Les traits de génie du compositeur des *Noces de Figaro* et de *Don Juan* ont été vérifiés à maintes reprises. Il semblait qu'on eût envisagé et pénétré par tous les côtés un musicien dont la réputation était si haute.

Il faut rabattre de nos opinions. Jusqu'ici nous n'avions aucun ouvrage spécial consacré aux symphonies de Mozart. Quand on mesure l'importance de cet œuvre instrumental on ne laisse pas d'être surpris par tant de négligence et toutes les préciosités de recherche sur Mozart paraissent bien vaines. Il est heureux que M. Georges de Saint-Foix se soit avisé de combler cette lacune choquante. Il vient de consacrer aux symphonies de Mozart une étude critique et historique (1) qui renouvelle ou rectifie nos idées sur la production, d'une si riche diversité, de l'illustre compositeur.

En M. Georges de Saint-Foix nous trouvons un guide de la qualité la plus précieuse. N'a-t-il pas voué toute son existence, toute son activité à l'entière glorification de Mozart? Avec la collaboration de Téodor de Wyzewa il a fait paraître, il y a vingt ans, deux gros volumes, *W. A. Mozart, sa vie musicale et son œuvre de l'enfance à la pleine maturité*, véritable monument de la musicologie française.

Le regretté Téodor de Wyzewa et M. G. de Saint-Foix, pour nous faire entrer dans la pleine intelligence de leur sujet épars et magnifique, avaient divisé la carrière du grand musicien en trente-quatre périodes. Ils n'ont malheureusement traité à fond que vingt-quatre périodes; les dix dernières ont été à peine ébauchées dans les appendices du second volume. La mort de Wyzewa laisse inachevé ce travail dominant de notre critique musicale et que, par une douloureuse déférence envers son collaborateur disparu, M. de Saint-Foix s'est déclaré hors d'état de poursuivre. On comprend les scrupules de M. de Saint-Foix. Le dommage n'en est pas moins irréparable, tant pour les fervents de Mozart que pour la musicologie entière.

Malgré tout, M. Georges de Saint-Foix a consenti à sortir de son silence, en vertu de sa prédilection particulière. Il vient de dresser le tableau exact des œuvres instrumentales de Mozart, qu'il a pénétrées avec la dernière finesse, avec une admiration clairvoyante et presque divinatrice. Fidèle au système qu'il avait adopté avec Téodor de Wyzewa et dont l'avantage lui semblait décisif, il a séparé en douze périodes la changeante et multiple matière orchestrale de Mozart. Il a remis en lumière et en honneur ces grandes formes instrumentales qu'on avait jusqu'à présent par trop négligées au profit de la partie théâtrale des compositions du célèbre musicien.

Les auteurs de *W. A. Mozart, sa vie musicale et son œuvre de l'enfance à la pleine maturité* avaient corrigé sur plusieurs points saillants le fameux catalogue de Kœchel. Ils avaient dénombré trente-sept symphonies de Mozart. D'autres nomenclateurs s'étaient montrés plus prodigues et n'en avaient pas compté moins de quarante-neuf, englobant dans leur nombre des ouvrages qui, manifestement, n'avaient pas été écrits par le maître de Salzbourg. Il est vrai que, dans son nouveau volume, M. Georges de Saint-Foix avance judicieusement que pour caractériser l'activité symphonique de Mozart il ne faut pas négliger des « cassations », quelques ouvertures d'opéras, non plus que certaines partitions plus modestes comme celles des *Danses allemandes* et des *Lændler*, véritables suites d'orchestre.

Mozart s'est d'abord fait connaître en France par des œuvres de musique de chambre ou des symphonies. Dès 1778 on appréciait dans notre capitale des pièces comme *la Marche turque* ou la symphonie dite parisienne. Ce n'est que dix ans après la mort du maître qu'on joua à Paris l'un de ses chefs-d'œuvre de théâtre, et dans une adaptation qui nous paraît aujourd'hui burlesque. Je veux parler des *Mystères d'Isis*, grossier travestissement de *la Flûte enchantée*. L'aspect sous lequel Mozart se montra en France pour la première fois nous intéresse donc particulièrement. L'étude de M. Georges de Saint-Foix ravive délicatement nos impressions à ce sujet.

On sait qu'à quatre ans Mozart composait déjà un concerto pour le clavecin et à cinq ans des menuets d'une harmonie très simple. A l'âge de huit ans, l'enfant prodige, qui avait été fortement influencé à Paris par Jean Schobert, s'était soumis à la discipline tout italienne de Jean-Chrétien Bach. La première symphonie du petit virtuose a été écrite sous la direction de Jean-Chrétien Bach, mais porte sensiblement les traces de l'enseignement de Schobert. Elle est en *mi* bémol et a été écrite à Londres dans les derniers jours de l'année 1764. Kœchel veut absolument que cette première symphonie ait été précédée par une autre également en *mi* bémol. Or, M. Georges de Saint-Foix a découvert que cette pièce instrumentale n'est qu'une symphonie du virtuose et compositeur allemand Charles-Frédéric Abel que le jeune Mozart s'était contenté de transcrire. Dès le début de l'année suivante l'enfant génial fabrique, à Londres, une nouvelle symphonie en *ré*. Ces deux premiers ouvrages, ainsi que la symphonie qu'il écrit au commencement de l'année 1765 en Hollande sont pour ainsi dire calqués sur les modèles proposés par Jean-Chrétien Bach.

Revenu dans sa ville natale, le précoce Wolfgang témoigne déjà d'une maîtrise saisissante dans une symphonie en *fa* majeur. Par une innovation hardie il introduit le menuet dans la symphonie et, dans le finale, adopte la forme du « morceau de sonate ». L'enfant n'a pas encore atteint l'âge de onze ans. Il donne peu après sa « cassation » en *si* bémol et la sérénade en *ré*. Au cours d'un nouveau voyage, entre Vienne et Olmütz, il crayonne une symphonie en *fa* majeur où pour la dernière fois se font jour les procédés de Jean-Chrétien Bach.

A Salzbourg, Mozart a écouté les leçons de Jean-Michel Haydn, frère cadet de Joseph Haydn. Il s'y conforme lorsqu'en 1768, à Vienne, il révèle deux nouvelles symphonies dont la première devait servir d'ouverture à la *Finta simplice* et où perce déjà son originalité. Il y a quelques mois à peine, un estimable érudit, M. Fischer, a découvert au monastère de Laybach une symphonie de la même époque dont les premières mesures étaient seules connues et qui n'était indiquée dans le supplément du catalogue de Kœchel que parmi les œuvres douteuses. Cette symphonie avait été offerte aux moines de Laybach par Léopold Mozart, le 4 janvier 1769. Le goût de Wolfgang s'est élargi, assoupli, affermi. Cette pièce instrumentale hier encore ignorée marque une étape définitive dans la production mozartienne. Les deux autres symphonies signalées plus haut sont des créations avec des coins d'originalité et qui rappellent la manière de Joseph Haydn.

En 1770, Mozart est présenté, pendant un séjour à Milan, à Jean-Baptiste Sammartini dont l'enseignement ne sera pas perdu pour l'adolescent. Les deux premières symphonies qu'il imagine à Milan sont des ouvertures à la mode italienne. Une troisième symphonie naît à Rome, une quatrième à Bologne. « C'est à partir de ce moment-là, écrit M. de Saint-Foix, que se dessinent d'une manière frappante, au milieu des influences diverses, italiennes ou allemandes, les premiers symptômes de ce que deviendra par la suite l'art symphonique de Mozart; il est probable qu'il a écrit pendant cette année 1771, soit à Salzbourg soit à Milan, une douzaine de symphonies... » Comment songer à définir chaque aspect fuyant de cette inspiration dont la vivacité, le foisonnement tiennent du prodige?

A l'age de seize ans, Mozart est dans le plein développement de ses dons. L'aiguillon au flanc, il publie en dix-huit mois huit symphonies d'une construction savante et d'un charme tout-puissant. Joseph Haydn a désormais sur Mozart action et empire, avant que Mozart devienne lui-même un modèle pour le vénérable Joseph Haydn. On reste, en particulier, frappé d'admiration devant la symphonie en *ré* et celles en *fa* majeur et en *la*. Il est regrettable que nous n'entendions jamais au concert ces pages hors ligne et où la figure du grand Salzbourgeois ressort non sans énergie.

Wyzewa avait distingué « une crise romantique » chez Mozart, lors de son troisième séjour en Italie. Une symphonie en *ut* majeur dont on ignore la date exacte brille d'une force dramatique peu commune, tout de même que l'ouverture de *Lucio Silla*. En 1773, Mozart revient au style viennois. Une *Sinfonia* en *sol* majeur résonne de danses viennoises qui annoncent pour un peu Johann Strauss. Quatre grandes symphonies voient le jour pendant cette année. Le compositeur est entré dans son entière maîtrise; celle en *la* peut-être considérée comme l'un de ses plus purs chefs-d'œuvre. Il manie maintenant son art dans ses plus secrets ressorts. Il s'est ennobli dans le commerce journalier qu'il a avec Joseph Haydn.

Tout en donnant dans la musique « galante », Mozart, à l'âge de vingt ans, combine cette délicieuse suite de sérénades et de divertissements qui ont été réunis sous le titre de *Haffner-musik*. Après avoir passé à Mannheim, Mozart a acquis sa forme achevée et parfaite. En arrivant à Paris, il compose sa fameuse Symphonie concertante pour instruments à vent, l'Ouverture en *si* bémol. La symphonie en *ré*, dite « parisienne », est exécutée au Concert spirituel. Il évolue vers le goût français. Il est touché par les rayons de Gossec et de Glück.

Découragé par Grimm, méconnu du public de notre capitale, Mozart rentre en Allemagne. Deux mois plus tard, il rédige la Symphonie en *sol* et, au mois de juillet 1779, celle en *si* bémol, où sa volonté musicale, sa personnalité se prononcent définitivement. Successivement paraissent la sérénade en *ré*, la symphonie concertante pour violon et alto, la symphonie en *ut*. Dans le même temps, Mozart élabore pour le théâtre lyrique la partition d'*Idoménée*, superbe chef-d'œuvre dont on n'a pas encore mesuré l'élévation. M. Richard Strauss a tenté dernièrement d'en faire une adaptation assez éloignée de l'original. Il s'est heureusement trouvé des directeurs de théâtre allemands pour refuser cette contrefaçon et nous garder la version primitive.

Après la Symphonie-sérénade en *ré*, la Symphonie en *ut* majeur, datée du 3 novembre 1783, se ressent pourtant encore de l'influence de Joseph Haydn. La veine instrumentale de Mozart est interrompue pendant deux ans. Il faut attendre jusqu'à 1785 pour arriver à l'*Ode funèbre* à la mémoire de deux confrères en franc-maçonnerie, le duc Georges-Auguste de Mecklembourg-Strelitz et le prince François Esterhazy de Galantha, chancelier de Hongrie. En 1786, nous avons la Symphonie en *ré*, dite de Prague, et, en 1787, une *Plaisanterie musicale ou la Caricature d'une symphonie*, dont M. Maurice Ravel doit faire son meilleur divertissement.

Enfin, à la suite de la première représentation de *Don Juan*, Mozart a trouvé son véritable et haut espace. En moins de trois mois, du 26 juin 1788 au 10 août de la même année, il conçoit ces trois fulgurants derniers chefs-d'œuvre pour l'orchestre : la Symphonie en *mi* bémol, la Symphonie en *sol* mineur et la Symphonie en *ut* (dite *Jupiter*). M. Georges de Saint-Foix nous fait l'analyse détaillée de ces trois partitions souveraines que Richard Wagner a classées parmi les « sublimes compositions instrumentales ». Il termine en joignant à cette masse orchestrale déjà considérable les transcriptions des oratorios de Hændel, commandées à Mozart par le baron Van Swieten, et les danses allemandes populaires. Aux derniers jours de sa vie, le maître de Salzbourg ne cessa de mûrir son libre génie, de renouveler, avec des visées supérieures, sa manière.

« Parvenu à l'ultime année de son existence, écrit M. de Saint-Foix, Mozart nous a laissé le témoignage le plus probant, la preuve la plus certaine de la révolution qui s'est accomplie dans sa pensée, aussi bien que dans son style et son orchestration... Des audaces inouïes pratiquées aussi bien dans deux *Fantaisies* pour orgue mécanique que dans le finale de son dernier quatuor à cordes nous montrent, avec la prédilection pour l'écriture contrapontique, quelles furent les dernières tendances générales de Mozart : elles s'affirment symphoniquement dans l'ouverture de *la Flûte enchantée* et les premières pages du *Requiem* et sont d'un ordre si élevé qu'elles ne peuvent qu'aviver un regret éternel : celui de la symphonie que Mozart eût sûrement écrite, si Dieu lui avait donné quelques mois de plus à vivre ici-bas. »

La connaissance approfondie des circonstances de la vie tiraillée de Mozart, l'étude de très près de ses textes ont permis à M. Georges de Saint-Foix de remonter à toutes les racines de l'inspiration changeante du maître et de faire le classement naturel de ses pièces symphoniques. Nous pouvons ainsi saisir les Mozart divers qui nous apparaissent à leurs stages différents, dans ces hautes années fécondes et morcelées. On constate rapidement que l'imitation n'est que de technique et de surface. Le musicien s'en détache sans peine. Il est animé d'impulsions géniales dans chacune de ses compositions, même juvéniles. Sous les aspects successifs des modes régnantes de la science lyrique, il incline insensiblement à cette grâce élevée, mystérieuse et engageante qui constitue son individualité. Les instruments de musique ont été pour lui des appareils de magie mélodieuse dont il avait deviné tous les secrets, dont il avait tiré des sortilèges inconnus jusqu'à lui et avec lesquels il a créé un monde sonore, aérien et fantastique.

Ainsi, de sa laborieuse enfance à sa belle jeunesse et à sa splendide maturité, Mozart, pour s'aguerrir, s'est plié, sans murmure, à toutes les disciplines. Né strictement pour la musique, il ne s'est pas tenu à ses exceptionnels dons de nature. Il s'est retrempé constamment à de nouvelles sources. Il a sondé toutes les musiques célèbres ou étrangères de son époque pour procéder à pas plus sûrs. Afin d'atteindre aux plus belles parties de son art, il a fait un long apprentissage des méthodes les plus variées et s'est donné une culture accomplie. Avant de suivre son propre élan et de se déployer avec toute la puissance voulue, il a consulté et mis à contribution ses contemporains en renom. Il a profité de toutes les lumières de son temps. Il n'a songé, au cours de sa vie brève, errante ou misérable, qu'à aiguiser, qu'à épurer son génie.

Je ne sais rien de plus émouvant que cette curiosité inépuisable, que ce profond et harassant travail en vue d'une meilleure conduite du talent. Une touche aisée d'originalité brillait dans les œuvres puériles de Mozart dès son début, dès ses premiers jets de lumière. Avec une sorte de fièvre maladive, l'artiste s'est obstiné à se corriger et se compléter.

Le livre de M. Georges de Saint-Foix, paru dans la collection où nous avions déjà l'incomparable *Pelléas et Mélisande*, de M. Maurice Emmanuel, nous redit les efforts têtus et les fières visées de celui qu'on s'était habitué à considérer comme le plus spontané, le plus inventif et le plus facilement élégant de nos grands musiciens. Le caractère de cette préparation, de cette formation d'un génie musical est poignant à l'extrême. Il s'accorde avec nos propres goûts et nous fait chérir davantage la mémoire du pénétrant enchanteur d'*Idoménée*. On n'abjurera pas de sitôt le culte délicat et serein de Mozart.

HENRY MALHERBE.

(1) *Les Symphonies de Mozart*, étude et analyse par G. de Saint-Foix, dans la collection « Les chefs-d'œuvre de la musique expliqués », Mellottée, éditeur.